

Alors la motion principale étant mise aux voix, Que cette Chambre concoure avec le comité dans ladite résolution, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Les dixième et onzième résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant l'engagement des matelots, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada* ", et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 1, ligne 7. — Retranchez depuis " présent " jusqu'à " la " ligne 9me, et insérez : " amendée en substituant ce qui suit à la première partie de ladite section jusqu'aux mots " commandant militaire seulement " ; inclusivement, comme suit :

Page 1, ligne 28. — Retranchez depuis " écrit " jusqu'à " par ", ligne 32me.

Page 1, ligne 32. — Retranchez " deux " et insérez : " trois ", et après " magistrats " ligne 33me, insérez : " dont le préfet, le maire ou autre chef de la municipalité ou comté dans lequel ladite émeute, infraction à la paix ou autre circonstance urgente sera survenue ou sera à appréhender comme susdit, sera un de ces magistrats. "

Page 2, ligne 13. — Retranchez depuis : " militaire " jusqu'à : " la " où il se rencontre pour la première fois, ligne 29me.

Lesdits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill, avec les-amendements, passe.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions pourvoyant à l'émission de débentures du *Canada*, au montant de \$1,200,000 en faveur de la Commission du havre de *Québec*, étant lu,

L'Honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, annonce à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence étant informée du sujet desdites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en ledit comité.

(En comité.)

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à ordonner l'émission des débenture, portant intérêt au taux de cinq pour cent, au montant de la somme de \$1,200,000, en faveur de la commission du havre de *Québec*, à être employée comme suit :